



Permis de séjour
temporaire pour
victimes de la
**traite de
personnes**

Permis de séjour temporaire pour victimes de la **traite de personnes**

Ce permis offre un statut d'immigration temporaire au Canada à certaines victimes de la traite de personnes. La traite de personnes consiste à exploiter une personne pour en tirer profit, comme de l'exploitation sexuelle ou de travaux forcés. Ce permis peut vous permettre, par exemple, de :

- Échapper aux trafiquants et trafiquantes
- Prendre le temps de décider, si vous voulez rester au Canada ou le quitter
- Vous remettre de traumatismes

Pour plus d'information, communiquez avec un bureau d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Pour de l'information juridique

Centre d'information juridique de l'Ontario

- Centreinfojuridique.ca
- 1 844 343-7462

Sites d'information juridique

- CliquezJustice.ca
- StepstoJustice.ca/fr

Obtenir de l'aide

- **9-1-1** : en cas de danger immédiat
- **Services de police** : Ils peuvent vous aider à fuir sans que vous ayez à témoigner

Ligne d'urgence canadienne pour les victimes de traite de personne

- 1 833 900-1010
- www.canadianhumantraffickinghotline.ca